

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 100 (2002)

Heft: 6

Vereinsnachrichten: FVG/STV : Fachgruppe Vermessung und Geoinformation = GIG/UTS : groupement des ingénieurs en géomatique

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FVG/STV / GIG/UTS

Fachgruppe Vermessung und Geoinformation

Groupement des Ingénieurs en Géomatique

www.fvg.ch

www.gig-uts.ch

Séminaire organisé par le GIG

Ou comment sensibiliser 100 communes vaudoises à la police des constructions?

Octroyer ou non un permis de construire constitue une lourde responsabilité pour un(e) Municipal(e) nouvellement élu(e) qui se retrouve en charge du dicastère de l'aménagement du territoire. De nombreux cas ont montré qu'il n'était pas évident de trancher dans des dossiers délicats. Pour les aider dans leur travail et leur donner une information de base, le Groupement professionnel des Ingénieurs en Géomatique (GIG) de Swiss Engineering a organisé le 14 mars dernier son deuxième séminaire consacré à la police des constructions.

L'idée

Avec la participation de plus de 150 édiles en 1998, le GIG (Groupement des Ingénieurs en Géomatique), sous la houlette de son ancien président M. Christian Müller, avait vu juste en s'adressant aux nouveaux élus. Fort de ce succès venant confirmer un réel besoin de formation et d'information en la matière, le groupement s'est à nouveau mobilisé pour organiser la seconde édition. Au vu des importantes différences en matière législative, le séminaire s'est focalisé sur le Canton de Vaud.

L'objectif de la manifestation n'a pas évolué d'un iota: brosser un aperçu de l'ensemble de la procédure d'une demande de permis de construire destiné aux miliciens siégeant de-

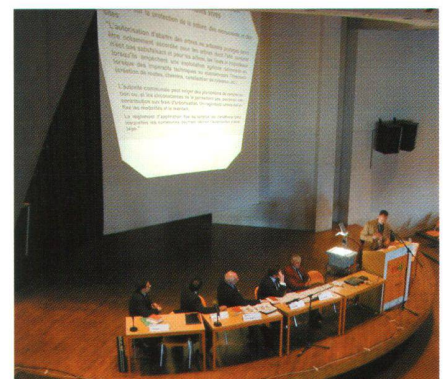
puis le début de l'année au sein des exécutifs. Cette sensibilisation est ardue par le fait que les textes légaux régissant la police des constructions sont légion et ce à tous les échelons. A cet effet, M. Eric Brandt, juge administratif, s'est chargé de délimiter le cadre légal de l'aménagement du territoire. Afin de rendre le propos concret, l'étude s'est basée sur un exemple fictif, canevas sur lequel chaque intervenant a pu développer les notions de base.

Les acteurs

Un esprit de coopération a animé le groupe de travail avec comme partenaire principal l'Etat de Vaud. Se basant sur les desiderata exprimés par les Municipalités par l'intermédiaire du questionnaire rendu à l'issue de la première manifestation, cette seconde cuvée a offert une large place aux préoccupations en relation étroite avec les questions juridiques. A nouveau, le public a apprécié les éclaircissements donnés par Me Paul Arthur Treyvaud, Municipal à Yverdon-les-Bains et avocat, rompu à cette problématique. Quelle attitude adopter lorsqu'une dérogation ou encore une dispense de mise à l'enquête est sollicitée? Sur ces questions, M. Patrick Gigante, greffier au Tribunal administratif, s'est permis d'insister sur l'importance de la ligne de conduite de la Municipalité. S'assurer d'appliquer sur l'ensemble du territoire un traitement équitable constitue une règle primordiale pour toute commune. Choix difficile que celui de concocter un programme représentatif des multiples pans de la problématique. En consultant les thèmes retenus (programme consultable sur le site Internet du groupement à l'adresse www.gig-

uts.ch), on notera que plusieurs nouveautés sont apparues depuis l'organisation du premier volet. Ainsi, la manière de traiter les dossiers de permis de construire a sensiblement évolué. En effet, la Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire (CAMAC) de l'Etat de Vaud s'est dotée d'un outil fort prometteur. Basé sur les nouvelles technologies de l'information, le projet CAMAC 2000 s'est concrétisé avec des objectifs multiples: permettre aux Services du Canton de communiquer et de rendre leurs avis respectifs et aux professionnels ainsi qu'aux citoyens de suivre directement l'évolution du traitement des dossiers les concernant par le biais de l'Internet. Une démonstration en ligne (www.camac.vd.ch) par le Dr. Abdelilah Zertiti, Chef de ce Service, a permis de mieux cerner le précieux apport qu'offre cet outil à tous ses utilisateurs. De même, dans le contexte actuel, les autorisations concernant les antennes de téléphonie mobile constituent une nouvelle source de préoccupation. Pour développer cet aspect, M. Dominique Luy du Service de l'Environnement et de l'Energie (SEVEN) a présenté la convention qui existe depuis 1999 entre l'Etat de Vaud et les opérateurs dans le but d'assurer une coordination dans l'emplacement des antennes. En restant dans le registre des autorisations spéciales, M. Philippe Gmür, Conservateur de la nature au Service des Forêts, de la Faune et de la Nature (SFFN), a mis l'accent sur les biotopes, la protection des arbres en précisant quelle(s) instance(s) en était(en)t responsable(s) suivant les situations qui pouvaient se présenter.

Aisance dans la communication, grande expérience dans le domaine, capacité de vulgarisation, tels ont été les nombreux atouts des orateurs. Par sa connaissance approfondie du milieu, le Professeur Jean-Robert Schneider dans le rôle du modérateur a su donner le rythme adéquat durant cet après-midi d'étude suivi par 150 personnes assidues tout au long des différentes interventions.



Abkommen) ist es deshalb notwendig, dass sowohl im Berufsbildungsgesetz, als auch im Fachhochschulgesetz (die sich zurzeit beide in Revision befinden) auf die Stärkung des dualen Systems hingearbeitet wird. Dies bedeutet wiederum, dass an der bewährten «Gleichwertigkeit» der universitären Ausbildungsgänge (Abb. 1) festgehalten wird.

Das Erfolgsmodell «Fachhochschule» ist gefährdet

In Hinblick auf die Bachelor-/Master-Diskussion muss vermieden werden, dass die drohende Ungleichbehandlung von universitären Hochschulen und Fachhochschulen (Abb. 2) Realität wird. Sollte der Fachhochschulabschluss zu einem Bachelor-Abschluss erklärt werden (und nur der universitäre Abschluss zu einem Masterabschluss), droht eine Aushöhlung der Fachhochschulausbildung: Ein FH-Studium würde weniger attraktiv und (noch

weniger Studierende würden ein solches ergreifen. Zudem bestünde die Gefahr, dass ein «FH-Bachelor» nicht als Zugang zu einem ETH-Masterabschluss anerkannt würde. Dies würde das Ende des Erfolgsmodelles «Fachhochschule» bedeuten. Absolventen einer Fachhochschule wären auf dem Markt in keiner Weise mehr konkurrenzfähig gegenüber Absolventen einer universitären Hochschule. Die in der Weisung zum Fachhochschulgesetz postulierte «Gleichwertigkeit» (bei gleichzeitiger «Andersartigkeit») wäre nicht mehr gewährleistet. Einzige Möglichkeit eines FH-Absolventen, hier «aufzuholen», bestünde in einer vom Markt nicht mehr tolerierten Verlängerung seines Studiums, um einen Masterabschluss (als «postgraduate») nachzuholen.

Gleich lange Spiesse!

Wir fordern: Die Einführung des Bologna-Abkommens in der Schweiz (Einführung Bache-

lor-/Master-System) so zu gestalten, dass das duale Bildungssystem gestärkt wird. Zudem ist zu garantieren, dass gleich lange Ausbildungsgänge ab der Sekundarstufe 2 zu gleichwertigen Abschlüssen (Diplomen) führen. Dies ist keine Standespolitik, die eine spezifische Berufsgruppe stärken, den Wettbewerb verzerren oder bestehende Strukturen zementieren will. Nein, wir fordern lediglich gleich lange Spiesse für die verschiedenen universitären Ausbildungen. Diese gleich langen Spiesse (Abb. 3 als Vorschlag des STV) führen zu einer gleich langen und gleichartigen Ausbildung. Mehr verlangen wir nicht.

*Prof. Kurt Schellenberg
Mitglied des Zentralvorstandes*

K&K
ELECTRONIC
PUBLISHING
AKTIENGESELLSCHAFT
CH-8902 URDORF
IN DER LUBERZEN 17
TELEFON 01 734 51 55
TELEFAX 01 777 17 86
ISDN 01 777 17 85
e-mail: k-k-pub@uudial.ch

GESTALTUNG?
KONZEPT?
BELICHTUNG?
DRUCK?

WIR SETZEN IHRE IDEEN UND VORSTELLUNGEN IN GEDRUCKTES UM.